AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022140-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022. 140**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents : 28 Votants : 32 Abstentions :0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET : Mise en place d'une astreinte-damage-saisonniers soumis à la convention collective des remontées mécaniques.

La convention collective des remontées mécaniques laisse la possibilité au domaine de fixer son propre régime d'astreintes. Au sein de la communauté de communes, des astreintes de week-end sont déjà effectives pour les permanents titulaires de la fonction publique territoriale. Il est dont proposé de caler un dispositif similaire pour le damage du domaine nordique.

Les astreintes sont mises en place hors fonctionnement de la station du 8 décembre à fin mars.

L'indemnité d'astreinte est fixée à **116,20 €** le week-end et en cas d'intervention le salarié sera rémunéré en heures supplémentaires sur présentation d'un état comportant l'origine de l'appel, motif de sortie, durée .

Après discussion le conseil communautaire valide la proposition et mandate le Président pour sa mise en œuvre.

Le Président, Jean-Marc Fargier,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme